

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 1058**

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport formule également des propositions sur la mise en place d'un niveau de remplacement du salaire à hauteur de 75 % pour le montant de l'allocation journalière du proche aidant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons que le rapport prévu à cet article, étudie également la mise en place d'un niveau de remplacement du salaire à hauteur de 75 % pour le montant de l'allocation journalière du proche aidant. L'implication des proches aidants dans le maintien de l'autonomie des personnes âgées est déterminante. En France, plus de 3 millions de personnes de plus de 60 ans vivant à domicile déclaraient être aidées régulièrement dans les activités de la vie quotidienne. Dans 82 % des cas, ce proche aidant est un membre de l'entourage. Chez celles et ceux présentant des restrictions d'activité dues à leur état de santé, l'accompagnement est effectué dans 96 % des cas par un membre de l'entourage familial. Cette aide est quotidienne et joue un rôle central dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, le HCFEA, estime la valeur

totale de l'aide dans une fourchette comprise entre 11 et 18 milliards d'euros.